



Assemblée générale

Distr. générale
10 mai 2005
Français
Original: espagnol

Cinquante-neuvième session

Point 158 de l'ordre du jour

Déclaration des Nations Unies proclamant

les 8 et 9 mai journées du souvenir et de la réconciliation

Lettre datée du 9 mai 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

À l'occasion de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale par l'Organisation des Nations Unies, la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation souhaite formuler les observations suivantes :

Tout au long de leur histoire, les Vénézuéliens ont manifesté, dans leurs relations internationales, un caractère et un naturel pacifique et pacifiste. Ils ne sont intervenus hors de leurs frontières que de 1819 à 1826, sous la direction de Simon Bolivar, le Libérateur, afin d'épauler des peuples frères dans leur lutte contre l'oppression coloniale. Cet esprit humaniste est consacré aux articles premier, 3, 13 et 152 de la Constitution vénézuélienne qui disposent que :

« 1. La République bolivarienne du Venezuela est irrévocablement libre et indépendante et fonde son patrimoine moral et ses valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de *paix internationale*, sur la doctrine de Simon Bolivar, le Libérateur.

3. L'État a pour fins essentielles la défense et l'épanouissement de la personne et le respect de sa dignité, l'exercice démocratique de la volonté populaire, la constitution d'une *société juste et éprise de paix*, la promotion de la prospérité et du bien-être du peuple et la garantie de l'accomplissement des principes, droits et devoirs reconnus et consacrés par la Constitution. L'éducation et le travail sont les moyens fondamentaux de réaliser ces fins.

13. [...] *L'espace géographique vénézuélien est une zone de paix.* [...]

152. Les relations internationales de la République répondent aux fins de l'État en fonction de l'exercice de la souveraineté et des intérêts du peuple; elles sont régies par les principes d'indépendance, d'égalité entre les États, d'autodétermination et de non-ingérence, de *règlement pacifique des conflits internationaux*, de coopération, de respect des droits de l'homme et de solidarité entre les peuples dans la lutte pour leur émancipation et pour le bien-



être de l'humanité. La République défendra fermement et résolument ces principes et la pratique démocratique dans tous les organismes et institutions internationales. »

Conformément à ces principes et en sa qualité d'État fondateur et Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme, à l'occasion de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, son engagement au service d'une paix qui nous est indispensable à tous et que nous souhaitons tous mais qui, à l'orée du XXI^e siècle, demeure pourtant menacée par des forces destructrices.

La commémoration de cet événement nous amène à rappeler que, si les peuples d'Europe occidentale et des États-Unis d'Amérique ont payé, en tant que victimes, un lourd tribut à la conflagration mondiale, ce conflit entre impérialismes a également provoqué la souffrance d'autres populations car il était mené comme une guerre d'extermination contre les peuples. Dans ce contexte, outre les 6 millions de Juifs qui ont souffert et sont morts dans les camps de concentration, dont on ne saurait oublier l'holocauste, il est impossible de ne pas souligner l'ampleur du sacrifice – 27 millions de morts – fait par les peuples de l'ancienne Union des républiques socialistes soviétiques lors de la Grande guerre patriotique qui a abouti à la défaite de la puissante machine de guerre allemande. Ce serait également une injustice que de ne pas rappeler les atrocités et la mort subies par 20 millions de Chinois et 1 million de Coréens au cours de leur résistance héroïque contre l'agression de l'impérialisme japonais, qui a permis de freiner l'expansion japonaise dans le Pacifique et a protégé l'arrière-garde soviétique, contribuant ainsi de manière décisive à la victoire sur le fascisme remportée sur le front oriental et à la fin de la guerre. Un autre événement ineffaçable doit également être rappelé : l'holocauste du peuple japonais à Hiroshima et à Nagasaki, anéantis en dépit de la certitude, acquise depuis la fin du conflit en Europe, que la guerre était perdue pour le Japon.

Bien que les hostilités se soient arrêtées au mois de mai 1945 en Europe et en septembre de la même année en Asie, les États impérialistes n'ont jamais mis fin à la guerre qu'ils mènent contre les peuples en se répartissant un monde divisé en parts de marché dans le cadre d'une agression qui a inexorablement suivi son cours et fait des morts en Algérie, en Grèce, en Indonésie, au Vietnam et dans d'autres pays, où, souhaitant rétablir leur empire colonial d'avant guerre, les États impérialistes ont réprimé par le sang et le feu le mouvement de décolonisation apparu dès la fin de la guerre mondiale. Elle s'est ainsi poursuivie sans répit, se perpétuant jusqu'à aujourd'hui.

Nous devons également faire porter notre attention sur un autre événement qui est, en quelque sorte, une ligne de partage des eaux de l'histoire universelle. Il s'agit de l'emploi pervers de l'arme atomique contre les peuples en 1945, qui a transformé qualitativement la conception de la guerre et bouleversé toutes les consciences, provoquant l'apparition d'un nouvel agent historique et acteur mondial : l'humanité, qui assumait dès lors la défense des droits et des intérêts du genre humain et la protection de l'environnement, qu'une apocalypse nucléaire pourrait faire disparaître l'un et l'autre.

Par ailleurs, le règlement du conflit en 1945 s'est accompagné de la création de l'Organisation des Nations Unies, Organisation mondiale inspirée des buts et principes que nous avons choisis lors de sa fondation et que nous défendons

aujourd'hui contre des menaces de toutes sortes. Cependant, le temps qui s'est écoulé a fait apparaître qu'il était impératif de transformer l'Organisation pour l'adapter aux nouvelles réalités de ce siècle. Or, lorsque la réforme de la Charte est évoquée et que l'on dénonce comme anachroniques les dispositions de ses Articles 53, 77 et 107, où figure l'expression « États ennemis », on garde le silence sur les Articles 23, 27, 86, 106, 108, 109 et 110, qui se réfèrent aux puissances alliées de la Seconde Guerre mondiale et qui sont également frappés de caducité dans la mesure où ils continuent de garantir aux États qui ont gagné la guerre une situation privilégiée au sein de l'Organisation.

Enfin, du point de vue des États sud-américains, soumis jusqu'au milieu du XX^e siècle au joug néocolonial britannique, partagé successivement avec l'Allemagne et la France, l'année 1945 a signifié l'irruption du capital monopolistique des États-Unis sur le sous-continent et l'imposition, malgré des résistances, de l'hégémonie nord-américaine à la faveur de l'effondrement de l'empire britannique et de la rupture complète des relations entre l'Amérique latine et l'Europe sous occupation nazie et ravagée par la guerre. Le gouvernement du général Isaias Medina Angarita, Président de 1941 à 1945 de ce qui était alors les États-Unis du Venezuela, a résisté aux pressions exercées par les États-Unis pour que le Venezuela déclare la guerre aux puissances de l'Axe, faute de quoi il lui serait interdit de participer à la Conférence de San Francisco en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, comme le révèlent les minutes des réunions du 8 et du 15 février 1945 du Conseil des ministres. Après avoir examiné la situation, le Gouvernement vénézuélien a décidé, en réponse à ces pressions, de se borner à reconnaître l'existence, « pour le moment », d'un état de belligérance entre la République et l'Allemagne et le Japon.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux délégations représentées à l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Fermín **Toro Jimenez**